



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 26 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 26 novembre 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Julie Grenier	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Anthony Laroche	maire	Dixville (M)
Anik Nadia Gauthier	mairesse	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Marc Delorme	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Gaétan Lafond	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Bienvenue aux nouveaux maires et félicitations aux maires réélus
- 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2025
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Changement législatif — Mandat des préfets élus par cooptation — Résolution CM2025-07-160
 - 4.2.2 Système estrien de transport intelligent — Signature de l'entente
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 19 novembre 2025
 - 5.1.2 Problématique d'accès, de recrutement et de rétention des médecins de famille
 - 5.1.3 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes — Consultation publique sur l'avenir de Postes Canada



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 Déclaration des élus
 - 5.3.1.1 Intérêts pécuniaires et personnes apparentées
 - 5.3.1.2 Dons et autres avantages
 - 5.3.2 Rappel – Réclamation – Participation aux rencontres de comités
 - 5.3.3 Séance de janvier 2026 — Élections, responsabilités et comités
 - 5.3.4 Calendrier — 2026
 - 5.3.5 Cadre décisionnel — Nouveaux projets
 - 5.3.6 Politique-cadre
 - 5.3.7 Services professionnels — Accompagnement
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques
 - 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 octobre 2025
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 Récup-Estrie — Prévisions budgétaires 2026
 - 6.3.2 Cautionnement des obligations de TACTIC — Quote-part
 - 6.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
 - 6.4.1 Partie I
 - 6.4.2 Partie II
 - 6.4.3 Partie III
 - 6.4.4 Dépenses incompressibles
- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 12 novembre 2025
 - 7.2 Transport
 - 7.2.1 Programme d'aide financière — Société de financement des infrastructures locales (SOFIL)
 - 7.2.2 Acti-Bus — Prévisions budgétaires 2026
 - 7.2.3 Grille tarifaire 2026-2027
 - 7.3 Plastiques agricoles
 - 7.3.1 Collecte temporaire des matières mélangées
 - 7.3.2 Valorisation des plastiques agricoles blancs
 - 7.3.3 Solution de recharge
 - 7.4 OASIS
 - 7.4.1 Services professionnels de Rousseau Lefebvre
 - 7.4.2 Programme OASIS, volet 2 — Mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et l'intensité des précipitations dans les collectivités québécoises et d'en réduire les effets négatifs
 - 7.5 Projet Signature Innovation — FRR, Volet 3
 - 7.5.1 Laboratoire Rivière Vivante — Offre de services de



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Niska

- 7.6 Convention d'aide financière — Cartographie des zones inondables — Prolongation
- 7.7 Bureau des délégués 2026 — Désignation des représentants de la MRC
- 7.8 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 12 novembre 2025
- 8.2 Adhésions — Association des camps du Québec (Renouvellement) et Conseil québécois du loisir
- 8.3 Renouvellement — Service d'aide à la recherche de logement
- 8.4 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) — Projets
- 8.5 Fonds Jeunesse de la MRC de Coaticook
 - 8.5.1 Rabais jeunesse (18-30 ans) — Acti-Sports
 - 8.5.2 Capsules en santé mentale – L'Éveil
- 8.6 Demande de soutien financier — Table de concertation culturelle

9.0

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) du 4 novembre 2025

10.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet services policiers du 29 octobre 2025
- 10.2 Doléances à l'égard de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

11.0

GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.2 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.3 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.4 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT** — Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026

11.1.5 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 Extrait du « Registre de correspondance »

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

11.3.1 Repères géodésiques 2026-2028

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Préfet

12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 Enjeux et événements locaux

14.2 Fermeture des bureaux — Période des fêtes

14.3 Rappel — Souper des fêtes

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Mesdames Catherine Madore, agente de communication marketing et Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement ainsi que Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est aussi présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 20 h 34 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.1 BIENVENUE ET FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX MAIRES (DIX) ET AUX MAIRES RÉÉLUS (COM ET STM)

Le préfet souhaite la bienvenue à Monsieur Anthony Laroche, nouveau maire de Dixville suite aux élections du 2 novembre dernier et lui adresse de sincères félicitations, de même qu'aux maires sortants de Compton Monsieur Jean-Pierre Charuest et de Saint-Malo Monsieur Benoît Roy qui ont tous deux été réélus, le 2 novembre dernier.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Une question fut reçue par écrit d'un citoyen de Saint-Herménégilde avant la présente séance portant sur la couverture cellulaire déficiente. Personne d'autre ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2025-11-280

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2025-11-281

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2025

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2025-11-282

4.2.1 CHANGEMENT LÉGISLATIF — MANDAT DES PRÉFETS ÉLUS PAR COOPTATION — RÉSOLUTION CM2025-07-160

ATTENDU que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24 ; projet de loi no 57, ci-après la « Loi ») a été sanctionnée le 6 juin 2024 ;

ATTENDU la portée spécifique des articles 160 à 164 de cette loi ;

ATTENDU qu'à compter de l'élection générale municipale de novembre 2025, la durée par défaut du mandat des préfets élus par le Conseil de la MRC est désormais de quatre (4) ans et non plus de deux (2) ans ;

ATTENDU que plus précisément, le préfet doit être élu dans les trois mois suivants chaque élection générale et son mandat se termine à l'élection de son successeur ;

ATTENDU que le Conseil d'une MRC peut toutefois prévoir, par résolution prise aux deux tiers des voix, qu'un statu quo et que la durée du mandat du préfet est de deux ans et donc que deux préfets se succèdent dans le cadre d'un cycle de quatre ans ;

ATTENDU que dans un tel cas, le second préfet doit être élu à la première séance du conseil de la MRC suivant le deuxième anniversaire de l'élection du premier préfet ;

ATTENDU qu'une telle résolution doit être adoptée dans les trois mois suivant l'élection générale, mais avant l'élection du préfet ;

ATTENDU que cette résolution ne peut pas être abrogée, mais n'est valide que pour un cycle, c'est-à-dire jusqu'à l'élection générale suivante ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-07-160, les membres du Conseil avaient indiqué vouloir adopter lors du Conseil de novembre, une résolution décrétant un statu quo afin que la durée du mandat du préfet de la MRC demeure de deux ans et donc que deux préfets se succèdent dans le cadre d'un cycle de quatre ans entre les élections municipales générales ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de réitérer la volonté de ce Conseil et ainsi décréter un *statu quo* minimalement jusqu'en 2029, des règles prévalant à la MRC de Coaticook, ainsi la durée du mandat du préfet de la MRC demeurera de deux ans et donc



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

deux préfets pourront se succéder dans le cadre d'un cycle de quatre ans entre les élections municipales générales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-283

4.2.2 SYSTÈME ESTRIEN DE TRANSPORT INTELLIGENT — SIGNATURE DE L'ENTENTE

ATTENDU que les MRC du Haut-Saint-François, de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, de la Haute-Yamaska, du Granit, du Val-Saint-François et de Brome-Missisquoi (ci-après : les « MRC ») ont compétence en matière de transport collectif sur leur territoire respectif ;

ATTENDU que pour les fins de gestion des services de transport des personnes, les MRC, ou leur organisme déléguétaire, utilisent un système informatisé ;

ATTENDU que les MRC souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble du territoire de toutes les Parties à la présente entente ;

ATTENDU que le logiciel actuellement utilisé par les MRC, ou leur organisme déléguétaire ne répond plus aux exigences grandissantes des services de transport des personnes et ne permet pas l'optimisation recherchée et l'interconnexion ;

ATTENDU que les MRC souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble de leur territoire et mettre en place un système intelligent de gestion des services de transport des personnes qui permettrait à chacune des MRC, ainsi que collectivement, d'avoir accès à des fonctionnalités, par exemple l'autorépartition, l'optimisation des routes, l'accès à divers modes de paiement électronique, la gestion en ligne des réservations, la géolocalisation des véhicules en temps réel et l'accès aux réseaux des services de chacune des MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que pour atteindre un tel objectif, il est primordial que le système intelligent de gestion des services de transport de chacune des Parties soit similaire et permette le partage de certaines données pour permettre l'interconnexion en partageant le même langage ;

ATTENDU qu'un tel objectif ne peut être atteint sans une action conjointe coordonnée par l'une des MRC ;

ATTENDU que les MRC désirent, à cette fin, conclure une entente entre elles quant à la coordination et la gestion de l'acquisition de l'ensemble des équipements, de l'implantation, de la formation et de la gestion financière du système intelligent de gestion des services de transport des personnes ;

ATTENDU qu'en janvier 2020, la MRC du Haut-Saint-François, la MRC Les Sources, la MRC de La Haute-Yamaska, la MRC de Coaticook, la MRC de Memphrémagog et la MRC de Brome-Missisquoi avaient convenu que la MRC du Haut-Saint-François soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet dans le cadre d'une entente intermunicipale signée le 22 janvier 2020, laquelle est arrivée à terme le 21 janvier 2023 ;

ATTENDU qu'à la suite de l'échéance de l'Entente 2020-2023, les MRC ont conclu, le 8 janvier 2024, une nouvelle entente intermunicipale intitulée « Entente concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes » (ci-après l'*« Entente originale »*), désignant la MRC de Brome-Missisquoi à titre de mandataire ;

ATTENDU que les MRC ont convenu que la MRC de Brome-Missisquoi soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet à compter de la signature des présentes ;

ATTENDU que les MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une telle entente ;

ATTENDU que les MRC conviennent de lancer un appel d'offres conjoint pour l'acquisition d'une plate-forme technologique commune de gestion du transport collectif et adapté et de confier à la MRC de Brome-Missisquoi le rôle de mandataire pour la conduite du processus d'appel d'offres, incluant la compétence nécessaire pour passer tout contrat avec un ou des fournisseurs, selon le cas ;

ATTENDU que l'Entente sectorielle de développement (ESD) en transport collectif et actif 2024-2028 prévoit que la Table des MRC de l'Estrie (TME) assure un rôle de coordination régionale afin d'assurer le suivi collectif et la cohérence interrégionale du projet ;

ATTENDU que la MRC mandataire (Brome-Missisquoi) pourrait conclure une entente de collaboration et de suivi avec la TME, si requis, dans le cadre du Projet ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC de Coaticook prennent en compte un projet d'entente intermunicipale relative au lancement conjoint d'un appel d'offres et à la coordination du projet d'acquisition d'une plate-forme technologique de gestion du transport collectif et adapté et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette entente remplace et annule les ententes intermunicipales antérieures conclues dans le cadre du projet de système intelligent, afin de refléter l'évolution du projet et d'assurer un encadrement adapté du processus d'appel d'offres ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet d'entente intermunicipale relative au lancement conjoint d'un appel d'offres et à la coordination du projet d'acquisition d'une plate-forme technologique de gestion du transport collectif et adapté, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier/directeur général à signer ladite entente au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 NOVEMBRE 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 19 novembre 2025.

CM2025-11-284

**5.1.2 PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS, DE RECRUTEMENT ET DE
RÉTENTION DES MÉDECINS DE FAMILLE**

ATTENDU le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106), maintenant connu sous la Loi 2, visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-10-251 le Conseil de la MRC de Coaticook demandait au gouvernement du Québec de travailler de concert avec les médecins afin de mettre de l'avant des solutions concrètes afin d'offrir l'accès à tous les Québécois à un médecin et à des soins de santé de qualité, et ce, dans un délai raisonnable et de redonner le pouvoir aux milieux locaux, comme acteur de première ligne ;

ATTENDU que les critiques se poursuivent sur l'état du système de santé québécois, la vétusté de certaines installations, le manque de matériel ou du matériel souvent inadéquat, la démobilisation généralisée dans le milieu de la santé, etc. ;

ATTENDU les inquiétudes manifestées par les médecins quant aux conséquences désastreuses de l'entrée en vigueur de la Loi 2 adoptée sous bâillon et des activités qui devront être délaissées ;

ATTENDU que les cliniques médicales, bien que subventionnées, fonctionnent grâce aux loyers assumés par les médecins qui y œuvrent, lesquels sont également responsables d'embaucher les employés, de meubler les locaux, de fournir les outils médicaux, les outils informatiques, etc. ;

ATTENDU que le GMF des Frontières sollicite de nouveau l'appui de la MRC de Coaticook afin de faire monter leurs préoccupations auprès du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 22 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- de redemander au gouvernement du Québec de travailler de concert avec les médecins afin de mettre de l'avant des solutions concrètes afin d'offrir l'accès à tous les Québécois à un médecin et à des soins de santé de qualité, et ce, dans un délai raisonnable et de redonner le pouvoir aux milieux locaux, comme acteur de première ligne ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Table des MRC de l'Estrie et de la députation régionale ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au GMF des Frontières.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Annick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-285

5.1.3 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES — CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Postes Canada sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Gouvernement du Canada demandant des audiences publiques portant sur le mandat de Postes Canada ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour le service postal public, supprimant des emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées ;

ATTENDU qu'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la fermeture des bureaux de poste conduira à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités, dont les milieux ruraux ;

ATTENDU que ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité ;

ATTENDU qu'il est vital que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités et porte sur divers enjeux clés comme :

- le maintien de Postes Canada à titre de service public ;
 - l'importance de conserver des bureaux de poste en milieu rural ;
 - l'écologisation de Postes Canada ;
 - l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones ;
 - la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible ;
- et ce, afin d'assurer également le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada ;

ATTENDU que les négociations pour une nouvelle convention collective durent depuis près de deux (2) ans ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a demandé au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) d'intervenir pour mettre fin à la grève postale pendant la période des Fêtes à la fin de l'année dernière, mais les parties restent toujours dans l'impasse ;

ATTENDU que l'incertitude entourant l'issue des négociations contractuelles continue de coûter chaque jour des millions de dollars au service postal en difficulté, les clients se tournant vers la concurrence ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 22 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Annick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Postes Canada dans ses démarches auprès du Gouvernement du Canada afin que des audiences publiques portant sur le mandat de Postes Canada soient tenues afin d'assurer un service postal aux Canadiens ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et à la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre également une copie conforme à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

5.3.1 DÉCLARATION DES ÉLUS

5.3.1.1 INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET PERSONNES APPARENTÉES

Rappel est fait par la greffière qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires auprès de leur municipalité locale. De plus, en vertu du chapitre sur la comptabilité sur le secteur public SP 2200, une identification des personnes apparentées et une déclaration assermentée doivent également être déposées.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS **Procès-verbal du conseil de la Municipalité** **Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

5.3.1.2 DONS ET AUTRES AVANTAGES

La greffière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé.

En vertu de l'art. 6, al. 4 de la *Loi sur l'éthique*, les élus ne peuvent accepter « tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité ».

Ils doivent faire une déclaration écrite auprès de la greffière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée.

La greffière indique qu'elle n'a reçu aucune déclaration à cet effet et invite les élus à le faire, si tel est le cas.

5.3.2 RAPPEL – RÉCLAMATION – PARTICIPATION AUX RENCONTRES DE COMITÉS

La greffière rappelle aux élus que ceux-ci doivent transmettre leur réclamation pour leur participation sur des comités externes où ils sont délégués par la MRC, et ce avant le 15 décembre.

5.3.3 SÉANCE DE JANVIER 2026 — ÉLECTIONS, RESPONSABILITÉS ET COMITÉS

La greffière rappelle aux élus que conformément à la réglementation en vigueur il y aura élection au poste de préfet, préfet suppléant, ainsi qu'au Comité administratif (CA) de la MRC à la séance de janvier. Les responsabilités des élus ainsi que les membres des divers comités seront alors déterminées. Les règles de procédure sont également expliquées.

5.3.4 CALENDRIER — 2026

À titre d'information, la greffière présente aux élus le projet de calendrier des rencontres des comités régionaux pour l'année 2026.

CM2025-11-286

5.3.5 CADRE DÉCISIONNEL — NOUVEAUX PROJETS

ATTENDU le contexte énergétique en transformation à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la MRC se trouve à un moment charnière de son développement territorial ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC souhaite amorcer une réflexion proactive sur les possibilités futures, puisque la région intéresse divers promoteurs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU la volonté d'agir de façon concertée et structurée, mais dans une approche participative et en cohérence avec le schéma d'aménagement, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT) et les autres outils existants ;

ATTENDU que cette démarche vise à mieux comprendre les enjeux, à définir des conditions d'intégration adaptées et à prendre le pouls du milieu avant toute proposition concrète de projets d'énergies renouvelables sur le territoire ;

ATTENDU les impacts sur l'ensemble de la région de tout nouveau projet d'énergie renouvelable ;

ATTENDU les ressources requises pour un tel projet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de maintenir le leadership de la MRC dans la transition énergétique et ainsi la MRC sera l'instance de concertation désignée pour discuter de tout nouveau projet d'énergie renouvelable sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-287

5.3.6 POLITIQUE-CADRE

ATTENDU le contexte énergétique en transformation à l'échelle du Québec ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC se trouve à un moment charnière de son développement territorial ;

ATTENDU que deux opportunités majeures en matière d'énergies renouvelables se présentent simultanément, au niveau du solaire et de l'éolien ;

ATTENDU les besoins de se positionner proactivement lors des appels d'offres à venir, plutôt que réactivement ;

ATTENDU la volonté du Conseil de favoriser l'acceptabilité sociale et la participation citoyenne sur de tels projets ;

ATTENDU que la MRC ne souhaite pas subir les projets énergétiques, mais bien les encadrer selon ses propres conditions afin de prendre en main le contrôle de son développement énergétique ;

ATTENDU que la MRC souhaite se doter d'une politique-cadre qui sera la référence pour l'implantation de tout nouveau projet d'énergie renouvelable sur le territoire et qui déterminera les « non négociables » ;

ATTENDU que cette inversion de la dynamique vise à permettre à la MRC de Coaticook de :

- maintenir le leadership de la MRC de Coaticook sur le narratif ;
- rassurer les citoyens avec un cadre préétabli de discussion et d'information ;
- attirer des projets de qualité qui respectent ses critères ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adhérer à la démarche et d'élaborer une politique-cadre sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook s'articulant en deux grands volets : l'énergie solaire et l'énergie éolienne et autres énergies renouvelables.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-288

5.3.7 SERVICES PROFESSIONNELS — ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU que la MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU que la volonté du Conseil de la MRC de mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergies renouvelables ;

ATTENDU que la MRC a retenu les services de Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de Consulat relations publiques Inc. (aussi connue sous le nom Consulat RP) (NEQ : 1173780736) aux termes des résolutions CM2023-01-18 et 2023-CA-11-301 pour de l'accompagnement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la nouvelle offre de services pour une banque d'heures dans le cadre d'un mandat d'accompagnement en services professionnels en relations publiques, pour la suite du dossier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de Consulat relations publiques Inc. (aussi connue sous le nom Consulat RP) (NEQ : 1173780736), avec un taux horaire et une évaluation à 15 000 \$ avant toutes taxes, pour une banque de 75 heures, pour les phases 1 et 2 ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec Consulat RP pour de l'accompagnement en 2 étapes, incluant une grille d'acceptabilité sociale et des outils de communication, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 15 748,13 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Admin – Autres, Services professionnels/juridiques » poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, selon les termes de l'entente et sur réception de la facturation à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 172 742,23 \$ payés au 26 novembre 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-11-289

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 416 136,11 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 416 136,11 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-290

6.1.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 4 272,50 \$ et de débours d'un montant de 133,32 \$, pour un total de 4 405,82 \$, avant toutes taxes, pour le mois d'octobre ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 4 625,56 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19 001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 31 OCTOBRE 2025

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois d'octobre 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 RÉCUP-ESTRIE — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

ATTENDU que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2026, et ce, aux termes de la résolution R.T.R. 2025-1555-00 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

CM2025-11-291



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Annick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les prévisions budgétaires 2026 de la Régie de récupération de l'Estrie d'un budget équilibré de 10 888 520 \$ de revenus et de 13 104 531 \$ de dépenses et d'une affectation de 2 021 6 011 \$, telles que présentées ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Annick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.3.2 CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS DE TACTIC — QUOTE-PART

Point reporté ultérieurement.

6.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES



CM2025-11-292

**LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

6.4.1 PARTIE « I »

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie de l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie « I » comprend les départements suivants : *Général*, *Développement des communautés*, *Développement économique*, *Sécurité publique*, *Transport collectif*, *Conseil*, *Évaluation*, *Poste de police*, *Tillotson*, *Gestion des matières résiduelles*, *Plastiques agricoles* et *Vidange des boues de fosses septiques* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Partie « I » d'un total de 11 709 522 \$ comme suit décrit :

- ▶ pour le département « *Général* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 5 965 549 \$;
- ▶ pour le département « *Développement des communautés* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 508 431 \$;
- ▶ pour le département « *Développement économique* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 108 753 \$;
- ▶ pour le département « *Sécurité publique* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 286 681 \$;
- ▶ pour le département « *Transport collectif* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 872 324 \$;
- ▶ pour le département « *Conseil* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 121 837 \$;
- ▶ pour le département « *Évaluation* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 276 890 \$;
- ▶ pour le département « *Poste de police* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 131 735 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour le département « *Tillotson* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 251 000 \$;
- ▶ pour le département « *Gestion des matières résiduelles* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 517 667 \$;
- ▶ pour le département « *Plastique agricole* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 153 942 \$;
- ▶ pour le département « *Vidange des boues de fosses septiques* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 514 713 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-293

6.4.2 PARTIE « II »

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie de l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Partie « II » comprend les départements suivants : *Vente pour taxes et Repères géodésiques* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Partie « II » d'un total de 98 207 \$ comme suit décrit :

- ▶ pour le département « *Vente pour taxes* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 87 296 \$;
- ▶ pour le département « *Repères géodésiques* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 10 911 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	5,41		
Jean-Pierre Charuest	7	31,34		
Anthony Laroche	2	7,79		
Anick Nadia Gauthier	1	2,97		
Michel-Henri Goyette	1	4,34		
Steve Lanciaux	2	7,02		
Benoît Roy	2	4,97		
Marc Delorme	1	0,74		
Lyssa Paquette	2	5,25		
Pamela B. Steen	2	6,28		
Gaétan Lafond	6	23,89		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-294

6.4.3 PARTIE « III »

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie de l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Partie « III » comprend le département suivant : « Collectes » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Partie « III » pour le département « Collectes », des dépenses, investissements et affectations non moins égaux aux revenus et affectations d'un montant de 941 813 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	13,38		
Anthony Laroche	2	19,27		
Anick Nadia Gauthier	1	7,34		
Steve Lanciaux	2	17,36		
Benoît Roy	2	12,30		
Marc Delorme	1	1,82		
Lyssa Paquette	2	12,98		
Pamela B. Steen	2	15,55		
TOTAL	14/14	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-295

6.4.4 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 6 050 109 \$ pour différents départements et catégories de fonctions dans les parties « I », « II » et « III » des prévisions budgétaires 2026, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2026 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible du greffier-trésorier en date du 1^{er} janvier 2026 :

- pour un montant maximal de 5 010 089 \$ pour la Partie I ;
- pour un montant maximal de 98 207 \$ pour la Partie II ;
- pour un montant maximal de 941 813 \$ pour la Partie III ;
- pour un montant total maximal de 6 050 109 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 12 NOVEMBRE

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) du 12 novembre 2025.

7.2 TRANSPORT

CM2025-11-296

7.2.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES (SOFIL)

ATTENDU que le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (PAITC SOFIL) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à soutenir financièrement les autorités organisatrices de transport dans la réalisation de leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services de transport en commun ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le (PAITC SOFIL) vise l'amélioration, le maintien et le développement des immobilisations des organismes publics de transport en commun, des municipalités et des MRC qui offrent un service de transport en commun sur leur territoire en les soutenant financièrement ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence en matière de transport collectif sur son territoire ;

ATTENDU que le projet, étalé sur une période de 3 ans, consiste en l'acquisition de deux véhicules électriques (de type Transit), un véhicule au propane et deux minibus au propane en plus de l'acquisition d'abris-bus adaptés et d'équipements de recharge compatibles avec le modèle de véhicule choisi ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier/directeur général à signer et déposer ladite demande d'aide financière au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, au nom de la MRC de Coaticook et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook afin de l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

Madame Pamela B. Steen et Messieurs Michel-Henri Goyette, et Simon Madore rappellent aux membres du Conseil de la MRC qu'ils siègent également à titre d'administrateurs au conseil d'administration d'Acti-Bus. Ils n'ont toutefois aucun intérêt pécuniaire particulier dans les prochains sujets.

CM2025-11-297

7.2.2 ACTI-BUS — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et en fait siennes comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la proposition tient compte d'un budget équilibré de 893 830 \$;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Marc Delorme
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2026 telles que présentées ;
- ▶ de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Transports, ainsi qu'à ActiBus de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2025-11-298

7.2.3 GRILLE TARIFAIRES 2026-2027

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les grilles tarifaires 2026-2027 présentées par Acti-Bus de la région de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les hausses proposées seront en vigueur à compter du 1^{er} février 2026 ;

ATTENDU que les grilles prennent également en compte le coût du transport à la demande sur le territoire de la MRC de Memphrémagog en vue de la mutualisation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver les grilles tarifaires 2026-2027, telles qu'établies par Acti-Bus de la région de Coaticook et plus amplement décrites ci-haut.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.3 PLASTIQUES AGRICOLES



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2025-11-299

7.3.1 COLLECTE TEMPORAIRE DES MATIÈRES MÉLANGÉES

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

ATTENDU que depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1) (ci-après RRVPE) et qu'AgriRÉCUP est l'Organisme de gestion reconnu responsable de mettre en œuvre le Programme pour les produits visés ;

ATTENDU que la MRC a signé en 2024 une entente avec AgriRÉCUP portant sur la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que l'article 8.1 du RRVPE interdit les réseaux parallèles de récupération signifiant que nul ne peut récupérer ou valoriser un produit visé par le RRVPE, ou en confier la Récupération ou la Valorisation, autrement que dans le cadre d'un Programme ;

ATTENDU que la MRC a obtenu la permission de continuer la collecte chez les agriculteurs au lieu d'avoir des points de dépôt, conditionnellement à ce que la collecte du plastique blanc et du plastique noir soit faite de façon distincte, de façon à optimiser ladite collecte et de ne pas mélanger les différents plastiques ;

ATTENDU les efforts supplémentaires requis de certains agriculteurs pour séparer les plastiques ;

ATTENDU que le sondage fait auprès des agriculteurs participants indique que plus du tiers souhaiteraient revenir à une collecte de plastiques mélangés ;

ATTENDU qu'après vérification auprès de Faber Moore Inc. le récupérateur unique où les matières plastiques sont envoyées, il appert que les matières y sont déposées pêle-mêle, faute de débouché fiable et stable pour le plastique blanc ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que douze (12) collectes sont prévues au contrat de cueillette de plastique agricole prenant fin au 31 décembre 2026, et ce peu importe la couleur de la matière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de faire **temporairement** des cueillettes de plastique mélangé (blanc et noir et blanc) dans la même collecte, **et ce**, jusqu'à ce qu'AgriRécup trouve un débouché fiable et stable pour le plastique blanc et qu'il le teste assez longtemps (avec les autres municipalités du Québec qui ne collectent que du blanc) pour être certain que ça fonctionne à long terme, tout en accentuant la sensibilisation auprès des agriculteurs participants afin de



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

recueillir du plastique de qualité, exempts de contaminants tels que des big bags, plastiques tissés, cordes, filets et autres.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-300

7.3.2 VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES BLANCS

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

ATTENDU que depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1) (ci-après RRVPE) et qu'AgriRÉCUP est l'Organisme de gestion reconnu responsable de mettre en œuvre le Programme pour les produits visés ;

ATTENDU que la MRC a signé en 2024 une entente avec AgriRÉCUP portant sur la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC a obtenu la permission de continuer la collecte chez les agriculteurs au lieu d'avoir des points de dépôt, conditionnellement à ce que la collecte du plastique blanc et du plastique noir soit faite de façon distincte, de façon à optimiser ladite collecte et de ne pas mélanger les différents plastiques ;

ATTENDU qu'après vérification auprès de Faber Moore Inc. le récupérateur unique où les matières plastiques sont envoyées, il appert que les matières y sont déposées pêle-mêle, faute de débouché fiable et stable pour le plastique blanc ;

ATTENDU que la valorisation de la matière n'est pas optimale, malgré les efforts demandés aux participants ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU de signaler la situation à Recyc-Québec et AgriRÉCUP et de leur demander d'agir rapidement et d'être proactifs afin de trouver des débouchés fiables et stables pour le plastique blanc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.3.3 SOLUTION DE RECHANGE

Information est donnée sur la situation financière de l'entrepreneur chargé de faire la collecte des plastiques agricoles sur le territoire. Dans le contrat le liant à la MRC, les municipalités d'Hatley et Canton de Hatley sont également desservies. L'équipe de la MRC travaille sur une solution de rechange, si jamais l'entrepreneur ne respectait plus ses engagements.

7.4 OASIS

7.4.1 SERVICES PROFESSIONNELS DE ROUSSEAU LEFEBVRE

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-02-068, la MRC a confié un mandat au COGESAF dans le cadre d'un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur sur le territoire des municipalités locales participantes ;

ATTENDU que dans le cadre du projet de la MRC et tel que prévu au montant financier du projet, le COGESAF a confié un mandat de services professionnels à Rousseau Lefebvre, architectes paysagistes, notamment pour de la modélisation et simulation visuelle ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les factures 1864 (août) et 1865 (septembre) pour les honoraires professionnels de Rousseau Lefebvre et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la trésorerie à effectuer les paiements au COGESAF pour les honoraires professionnels de Rousseau Lefebvre, pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2025 d'un montant total de 40 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 41 995 \$ à même la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Oasis », poste budgétaire 02 61001 430 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-302

7.4.2 PROGRAMME OASIS, VOLET 2 — MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES VERTES PERMETTANT DE PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'AUGMENTATION DES VAGUES DE CHALEUR ET L'INTENSITÉ DES PRÉCIPITATIONS DANS LES COLLECTIVITÉS QUÉBÉCOISES ET D'EN RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

ATTENDU que le programme OASIS soutient des projets de verdissement, qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que le **volet 2** soutient la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts des vagues de chaleur et des précipitations intenses sur tout le territoire ;

ATTENDU que pour être sélectionné, un projet doit se baser sur une analyse de risques et prioriser les emplacements selon la vulnérabilité de la population et des infrastructures ;

ATTENDU que l'aide financière est d'un minimum de 1 M\$ et d'un maximum de 25 M\$ par projet admissible ;

ATTENDU que le projet de la MRC vise l'aménagement des 14 infrastructures vertes conçues dans le cadre du volet 1 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités locales participantes ont manifesté leur appui au dépôt du projet au volet 2 et se sont engagées financièrement à assumer 20 % du coût des travaux ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la participation financière de la MRC serait de 40 000 \$ ainsi que l'équivalent de 29 176 \$ en contribution nature ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier/directeur général à signer et déposer ladite demande d'aide financière au volet du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au nom de la MRC de Coaticook et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'accepter la participation financière de la MRC de 40 000 \$ ainsi que l'équivalent de 29 176 \$ en contribution nature au soutien du projet, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager en 2026 le crédit net d'un montant maximal de 40 000 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Oasis », poste budgétaire 02 61001 430, à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

7.5 PROJET SIGNATURE INNOVATION — FRR, VOLET 3

CM2025-11-303

7.5.1 LABORATOIRE RIVIÈRE VIVANTE — OFFRE DE SERVICES DE NISKA

ATTENDU que la MRC est engagée dans le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook, depuis plus de 10 ans déjà ;

ATTENDU qu'en 2023, le projet Laboratoire Rivière Vivante a débuté ;

ATTENDU que depuis, plusieurs producteurs et partenaires ont été mobilisés et sont prêts à passer à l'action ;

ATTENDU que la première phase du projet a permis d'ouvrir le dialogue avec les producteurs agricoles situés dans l'espace de liberté, et de réaliser, grâce à leurs données et via la firme d'agroéconomiste Forest-Lavoie Conseils, une étude de faisabilité économique à l'échelle de l'exploitation agricole tout en évaluant différents scénarios de mise en œuvre ;

ATTENDU que la deuxième phase du projet consiste en la mise en œuvre volontaire ;

ATTENDU que cette phase représente une opportunité de transition importante : il s'agit non seulement de passer à l'action sur le terrain, mais aussi de renforcer l'acceptabilité sociale, de s'assurer que la démarche respecte le cadre légal et réglementaire en place et de s'assurer de la mobilisation de toutes les parties prenantes ;

ATTENDU qu'il appert alors important et nécessaire de compter sur un accompagnement stratégique et structurant afin de renforcer l'acceptabilité sociale et de s'assurer de la mobilisation de toutes les parties prenantes ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude Bernard sur les besoins d'animation d'un atelier de travail avec les partenaires importants afin de structurer la mise en œuvre à venir ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de services de la coopérative de travail Niska (NEQ : 1162915434) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'offre de services en accompagnement de Niska, telle que présentée, au montant de 3 910 \$ avant toutes taxes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximal de 4 105,01 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Signature », poste budgétaire 02 61001 412, à cet effet.
- ▶ d'autoriser le paiement sur réception des honoraires, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-304

7.6 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - PROLONGATION

ATTENDU qu'à la suite des inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;

ATTENDU que le ministère a décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-03-070 la MRC a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales assortie d'une convention d'aide financière (avec les deux autres MRC) afin de précéder à l'actualisation des zones inondables dans un contexte de changements climatiques ;

ATTENDU que des enjeux dans la réalisation et la réception des données bathymétriques de même que le confinement en raison de la pandémie ont retardé la livraison des données ;

ATTENDU qu'aux termes des résolutions CM2022-02-057 et CM2023-03-078, l'entente fut prolongée afin de poursuivre l'actualisation de la cartographie des zones inondables sur le territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 12 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude Bernard sur les besoins de finaliser les travaux de cartographies ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer au nom de la MRC de Coaticook l'addenda n°4 à la convention financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger le délai de réalisation de la mise à jour de la cartographie des zones inondables, tel que présenté, sans accepter la délégation par le ministère de l'Environnement de la responsabilité des zones inondables.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2025-11-305

**7.7 BUREAU DES DÉLÉGUÉS 2026 — DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE LA MRC**

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec* (*RLRQ, chapitre C-27.1*) le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner les personnes suivantes, au bureau des délégués, soit :

Délégués	Substituts
Monsieur Bernard Marion, préfet Maire du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Monsieur Michel-Henri Goyette Maire de Martinville
Madame Pamela B. Steen Mairesse de Stanstead-Est	Madame Julie Grenier Mairesse de Barnston-Ouest
Monsieur Gaétan Lafond Maire de Waterville	Monsieur Jean-Pierre Charuest Maire de Compton

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC voisines, pour les informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.8 DOSSIER AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 12 NOVEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 12 novembre 2025 et la présidente Monsieur Steve Lanciaux en fait un bref résumé.

CM2025-11-306

8.2 ADHÉSIONS — ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC (RENOUVELLEMENT) ET CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

ATTENDU que l'Association des camps du Québec a plus de 60 ans ;

ATTENDU que la mission de l'organisme est de reconnaître et promouvoir la qualité et la valeur éducative de l'expérience « Camp » au Québec en regroupant les organismes offrant un programme camp de vacances, camp de jour, classe nature, camp familial ou accueil de groupes en vue de les soutenir, d'en faire la promotion et d'en assurer la qualité ;

ATTENDU que les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- développer et maintenir de hauts standards de qualité au sein des organismes membres à travers ses cinq programmes certifiés ;
- représenter et défendre les intérêts collectifs des camps membres ;
- soutenir et promouvoir les camps membres ;
- offrir un lieu d'échange et de concertation ;
- développer et offrir des formations ;

ATTENDU que l'Association des camps du Québec invite la MRC à renouveler son adhésion pour 2026 ;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Coaticook soit membre de l'Association des camps du Québec eu égard au soutien dont elle peut bénéficier ;

ATTENDU que le coût du membership pour 2026 pour la MRC est établi à 1 100 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner également le représentant de la MRC pour l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en novembre prochain ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est également opportun que la MRC soit membre du Conseil québécois du loisir (CQL), un regroupement national rassemblant plus de 5200 organisations locales et régionales et offrant le programme DAFA (formation en animation offerte aux employés des camps, dont Kionata) et qui organise le Forum québécois du loisir ;

ATTENDU que le coût du membership pour 2026 pour la MRC est établi à 140 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 19 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- d'accepter de renouveler l'adhésion de la MRC à titre de membre de l'Association des camps du Québec pour 2026 au coût de 1 100 \$, avant toutes taxes ;
- d'accepter l'adhésion de la MRC à titre de membre du Conseil québécois du loisir (CQL) pour 2026 au coût de 140 \$, avant toutes taxes ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 1 301,84 \$ relatif aux frais d'adhésion aux 2 organismes dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Admin – Autres, Cotisation et abonnements », poste budgétaire 02 19001 494 à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense telle que présentée ;
- de refacturer ledit montant à Carrefour loisirs qui est l'organisme responsable du Camp Kionata ;
- d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département « Loisirs et culture », dans la catégorie de fonctions « Services rendus, Camp Kionata », poste budgétaire 01 23010 104, au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- de désigner Monsieur Nathan Desmarais à titre de représentant de la MRC de Coaticook lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des camps du Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-307

8.3 RENOUVELLEMENT — SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

ATTENDU la rareté de logements abordables largement décriée ;

ATTENDU qu'il est opportun de soutenir les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2 ° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), la SHQ a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation ;

ATTENDU qu'aux termes du décret n° 751-2024, la SHQ est autorisée à mettre en œuvre le *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement* ;

ATTENDU que le volet 2 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage habitant la municipalité desservie dans sa recherche d'un logement locatif ;

ATTENDU que le service permet de travailler en amont et tenter de prévenir que des personnes se retrouvent en situation de vulnérabilité ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-09-236, la MRC de Coaticook a signé une entente de financement dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement* (volet 2) avec la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU que l'apport financier de la MRC était de 5 000 \$ pour 2024-2025 ;

ATTENDU que la MRC avait demandé la présentation d'un rapport sur l'utilisation de la ressource au soutien de toute nouvelle demande et que celle-ci a eu lieu lors de la dernière rencontre du Comité régional de développement des communautés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 19 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de participer de nouveau (pour 2025-2026) au projet temporaire de la Société d'habitation du Québec pour de l'accompagnement et d'aide à la recherche de logement pour les clientèles vulnérables ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 5 000 \$ dans la Partie I, département « Développement des communautés », la catégorie de fonctions « Services professionnels », à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture ainsi que les écritures comptables et transferts budgétaires requis, s'il y a lieu ;
- ▶ de réitérer la demande pour une présentation d'un rapport sur l'utilisation de la ressource au soutien de toute nouvelle demande.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-308

8.4 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) — PROJETS

ATTENDU que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) soutient diverses initiatives concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le fonds finance des projets locaux, régionaux et nationaux qui s'inscrivent dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-11-304, le Conseil de la MRC de Coaticook a signé une nouvelle convention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour la période 2024-2029, visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour financer l'Alliance pour la solidarité et son Plan d'action régional ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente avec la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook afin de lui déléguer la gestion des fonds ;

ATTENDU que l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du travail de rue ;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de dépannage alimentaire ;

ATTENDU que la Maison de la famille, souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du travail de proximité ;

ATTENDU que la Maison des jeunes de Waterville souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet d'aide aux devoirs ;

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet d'inclusivité et de logement pour clientèle vulnérable ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement les demandes d'aide financière, telles que présentées ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 19 novembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Marc Delorme

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 85 900 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet (2025-2029) de travail de rue de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 86 157 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet (2025-2028) de dépannage alimentaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'approuver l'aide financière de 85 900 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet (2026-2029) de travail de proximité de la Maison de la Famille ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 26 781 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet (2025-2029) d'aide aux devoirs de la Maison des jeunes de Waterville ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 6 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet (2025-2029) d'inclusivité et de logement pour clientèle vulnérable de logement de dépannage de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris les protocoles d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles, pièces justificatives et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.5 FONDS JEUNESSE DE LA MRC DE COATICOOK

8.5.1 RABAIS JEUNESSE (18-30 ANS) — ACTI-SPORTS

ATTENDU qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est d'améliorer l'accessibilité aux installations de la région pour la clientèle jeunesse (18-30 ans) ;

ATTENDU qu'Acti-Sports souhaite encourager les jeunes de 18-30 ans à s'inscrire aux activités du centre sportif en offrant un rabais de 100 \$ lors de l'inscription de nouveaux membres appartenant à cette tranche d'âge afin de les inciter à bouger ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à cette initiative afin de réduire l'isolement social des jeunes et de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance des jeunes dans leur communauté ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement l'inscription de nouveaux membres de 18-30 ans et ceux n'ayant pas été inscrit depuis au moins 2 ans auprès d'Acti-Sports en partenariat avec l'organisme (ratio 75/25) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 5 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, Stratégie jeunesse », poste budgétaire 02 59 001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2025-11-310

8.5.2 CAPSULES EN SANTÉ MENTALE — L'ÉVEIL

ATTENDU qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

ATTENDU que l'une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de contribuer aux événements dans la région s'adressant aux jeunes ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse au projet « Capsules Santé mentale » de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, visant à créer des capsules interactives accompagnées d'activités de sensibilisation et de prévention portant sur la santé mentale afin de promouvoir l'estime de soi et la santé mentale chez les jeunes de 13 à 30 ans ;

ATTENDU que les capsules seront diffusées sur les médias sociaux et les ateliers présentés au milieu scolaire ;

ATTENDU que l'aide financière aiderait à payer la main-d'œuvre (salaires et déplacements), kiosques, captation des capsules, etc. ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement le projet « Capsules Santé mentale » de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 3 750 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, Stratégie jeunesse », poste budgétaire 02 59 001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-11-311

8.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE

ATTENDU la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) a adressé à la MRC une demande de soutien financier de 5 000 \$ pour 2025-2026, pour la mise en œuvre de leurs projets et initiatives culturels ;

ATTENDU que la Table de concertation culturelle est active depuis plus de 25 ans sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que celle-ci est composée de bénévoles engagés dans le développement et l'accès à la culture pour la population en général ;

ATTENDU que la Table de concertation culturelle est à l'origine de projets marquants tels que la Voie des pionniers, les Circuits découvertes et les documentaires Mémoires vivantes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport des activités 2024-2025 ainsi que le rapport financier au 31 mars 2025 de l'organisme et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook, pour la mise en œuvre de leurs projets et initiatives culturels pour 2025-2026, et ce pour un montant de 5 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net d'un montant de 5 000 \$ dans la Partie I, département «Développement des communautés», dans la catégorie de fonctions «Loisirs et culture — Activités culturelles, Dons, subv., contribution», poste budgétaire 02 70290 970, à cet effet ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de payer ledit montant afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE (CCT) DU 4 NOVEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la MRC de Coaticook du 4 novembre 2025.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 29 OCTOBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 29 octobre 2025.

CM2025-11-312

10.2 DOLÉANCES À L'ÉGARD DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

ATTENDU que le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers a pour objectif de favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés, notamment exigées par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, chapitre S-3.4, r.1), en particulier



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

les programmes Pompier I et Pompier II offerts par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ;

ATTENDU que l'ENPQ relève du ministère de la Sécurité publique et a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de la formation professionnelle qualifiante pour les pompiers et le personnel municipal en sécurité incendie, tout en incarnant ses valeurs (Rigueur, disponibilité et professionnalisme) ;

ATTENDU que bien qu'il n'y ait pas de classes proprement dites à l'ENPQ, il s'agit de l'endroit où sont développés les programmes de formation et les examens de qualification professionnelle ;

ATTENDU que ceux-ci sont donnés dans les différentes régions du Québec par des gestionnaires de formation tels que les services de Sécurité incendie municipaux, les commissions scolaires, etc. ;

ATTENDU que le ministère souhaite soutenir les organisations municipales en couvrant une partie des coûts de formation afin que les pompiers interviennent efficacement et de manière sécuritaire lors de situations d'urgence ;

ATTENDU que les MRC sont désignées comme autorité régionale et agisse à titre d'interlocuteur auprès du ministère pour les services de sécurité incendie (SSI) ;

ATTENDU les nombreuses doléances manifestées par les SSI auprès de la MRC, à l'égard de l'ENPQ, dont notamment :

- l'augmentation des coûts de formation et coûts parfois ajustés à la hausse durant les formations, ce qui rend difficile de prévoir les budgets en conséquence ;
- le rajout de plus en plus de préalables pour les formations, par exemple :
 - ONU ou Pompier II pour faire Officier 1 ;
 - Autosauvetage/matières dangereuses opérations pour faire ONU ;
- l'absence de fourniture par l'ENPQ : les SSI doivent s'organiser à leurs frais avec l'achat et la fourniture du matériel, en plus de devoir fournir des ressources humaines pour certaines formation ou examen (appariteur), ce qui occasionne des frais supplémentaires aux coûts de formation initialement prévus ;
- les enseignants ne sont pas autorisés à administrer les examens en raison d'un potentiel conflit d'intérêts (un examinateur indépendant doit donc être mandaté, provenant très souvent d'une région éloignée, augmentant encore une fois les coûts liés à la formation, en lien avec l'hébergement, repas et déplacements) ;
- certaines divergences d'opinions ou de façon de faire entre les formateurs et examinateurs, ce qui crée de la confusion et mène parfois des échecs par les candidats ;
- des formations plus axées sur la théorie que la pratique et pas toujours au goût du jour ou mésadaptées aux petits SSI ou pire désuètes en raison de l'évolution rapide dans le domaine ;
- certaines photos de livres et d'examen sont en noir et blanc, ce qui rend difficile la compréhension de certains éléments et compromet la réussite d'examen ;
- des retards exagérés et abusifs lors des examens, créant un stress supplémentaire, par exemple :
 - Un candidat Pompier I doit passer son examen final à 10 h selon l'horaire, mais ne passe qu'à 15 h ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Un candidat doit passer son examen pratique d'ONU à 13 h 30, mais ne passe qu'à 18 h 30, et ce, un samedi soir ;
- le non-accès aux erreurs commises lors de l'examen, limitant une réelle démarche d'amélioration et d'apprentissage, puisque les résultats se limitent à « Réussite » ou « Échec », ce qui est aberrant pour un métier axé sur le bien-être de la population, reposant sur le travail d'équipe et exigeant des manœuvres précises ;
- les moments de formation ainsi que l'augmentation du nombre d'heures à y consacrer rendent difficile la conciliation travail-famille ;
- les délais d'obtention des résultats et des diplômes sont particulièrement longs ;
- les aides financières qui couvrent qu'une partie des frais de formation requis ;
- etc.

ATTENDU que le ministère et l'ENPQ devraient être à l'écoute des besoins de soutien manifestés par les SSI y compris ceux en milieu rural ou de petite taille qui se trouvent étouffés par la complexité des dossiers, la hausse des exigences, la flambée des coûts ainsi que le temps à investir ;

ATTENDU qu'une révision des programmes de formation est souhaitable afin que ceux-ci soient adaptés au monde rural et à la réalité des plus petits SSI (qui pour la grande majorité ne sont pas à temps plein), mais qui comptent également sur des individus dévoués et engagés auprès de la population desservie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministère de la Sécurité publique et à l'École nationale des pompiers du Québec de travailler de concert avec les Services de sécurité incendie afin de mettre de l'avant des solutions concrètes afin d'offrir des programmes de formation des pompiers adaptés au milieu rural ou de petite taille et ce, afin de redonner un certain pouvoir aux milieux locaux, comme acteurs de première ligne ;
- ▶ de solliciter l'appui des MRC du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et de la députation régionale ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution aux SSI desservant le territoire de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Lafond	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller Michel-Henri Goyette, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « I » contient les départements suivants : « Général », « Développement des communautés », « Développement économique », « Sécurité publique », « Transport collectif », « Conseil », « Évaluation », « Poste de police », « Tillotson », « Gestion des matières résiduelles », « Plastiques agricoles » et « Fosses septiques ».

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « I » contient les départements suivants : « Général », « Développement des communautés », « Développement économique », « Sécurité publique », « Transport collectif », « Conseil », « Évaluation », « Poste de police », « Tillotson », « Gestion des matières résiduelles », « Plastiques agricoles » et « Fosses septiques ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Pamela B. Steen, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « II » contient les départements suivants : « Vente pour taxes » et « Repères géodésiques ».

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « II » contient les départements suivants : « Vente pour taxes » et « Repères géodésiques ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Lyssa Paquette, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « III » contient le département suivant : « Collectes ».



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « III » contient le département suivant : « *Collectes* ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**11.1.4 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT —
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER
DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN
CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Gaétan Lafond, qu'un règlement concernant la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026 sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La délégation concerne les Parties « I », « II » et « III » du budget de la MRC.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2026. La délégation concerne les Parties « I », « II » et « III » du budget de la MRC. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.5 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest, qu'un règlement d'emprunt afin de pourvoir aux dépenses en lien avec le cautionnement des obligations de TACTIC sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de décréter une dépense et un emprunt afin de pourvoir aux dépenses en lien avec le cautionnement des obligations de TACTIC. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, ainsi que le mode de paiement (toutefois, le mode de financement est toujours à définir). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

CM2025-11-313

11.3.1 REPÈRES GÉODÉSIQUES 2026-2028

ATTENDU que l'obligation d'entretenir les repères géodésiques est une obligation qui incombe aux municipalités locales pour donner suite à une entente intervenue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ;

ATTENDU que les municipalités se sont regroupées conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que le contrat concernant l'inspection et l'entretien du réseau géodésique sera échu le 30 avril 2026 ;

ATTENDU que Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques proposent un contrat d'inspection et d'entretien sensiblement au même prix que les années précédentes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de contrat du 1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2028 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le coût avait été prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la signature du contrat d'inspection et d'entretien du réseau géodésique, tel que proposé et présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 24 724,25 \$ (ou de 31 paiements mensuels de 797,55 \$) avant toutes taxes dans la Partie II, pour le département « Repères géodésiques », au sein de la catégorie de fonctions « Aménagement/urbanisme /Développement – Aménagement/urbanisme et zonage, Services techniques » poste budgétaire 02 61008 429 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires mensuels, tels qu'établis au contrat, sur réception des honoraires à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Anthony Laroche	2	4,20		
Anick Nadia Gauthier	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

Rien à signaler.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 ENJEUX ET ÉVÉNEMENT LOCAUX

Les membres du Conseil discutent de divers enjeux et événements à venir dans les municipalités au cours des prochaines semaines.

14.2 FERMETURE DES BUREAUX — PÉRIODE DES FÊTES

Information est donnée que les bureaux de la MRC seront fermés aux visiteurs, et ce, du lundi 22 décembre 2025 jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement, en raison du congé des Fêtes. Un avis à cet effet sera apposé aux portes d'entrée.

14.3 RAPPEL — SOUPER DES FÊTES

La greffière rappelle aux élus que le Souper annuel de la MRC se tiendra au Club de golf de Coaticook. La MRC accueillera les participants à compter de 17 h avec un coquetel. Les élus ayant quitté la vie politique seront hommagés.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 58.

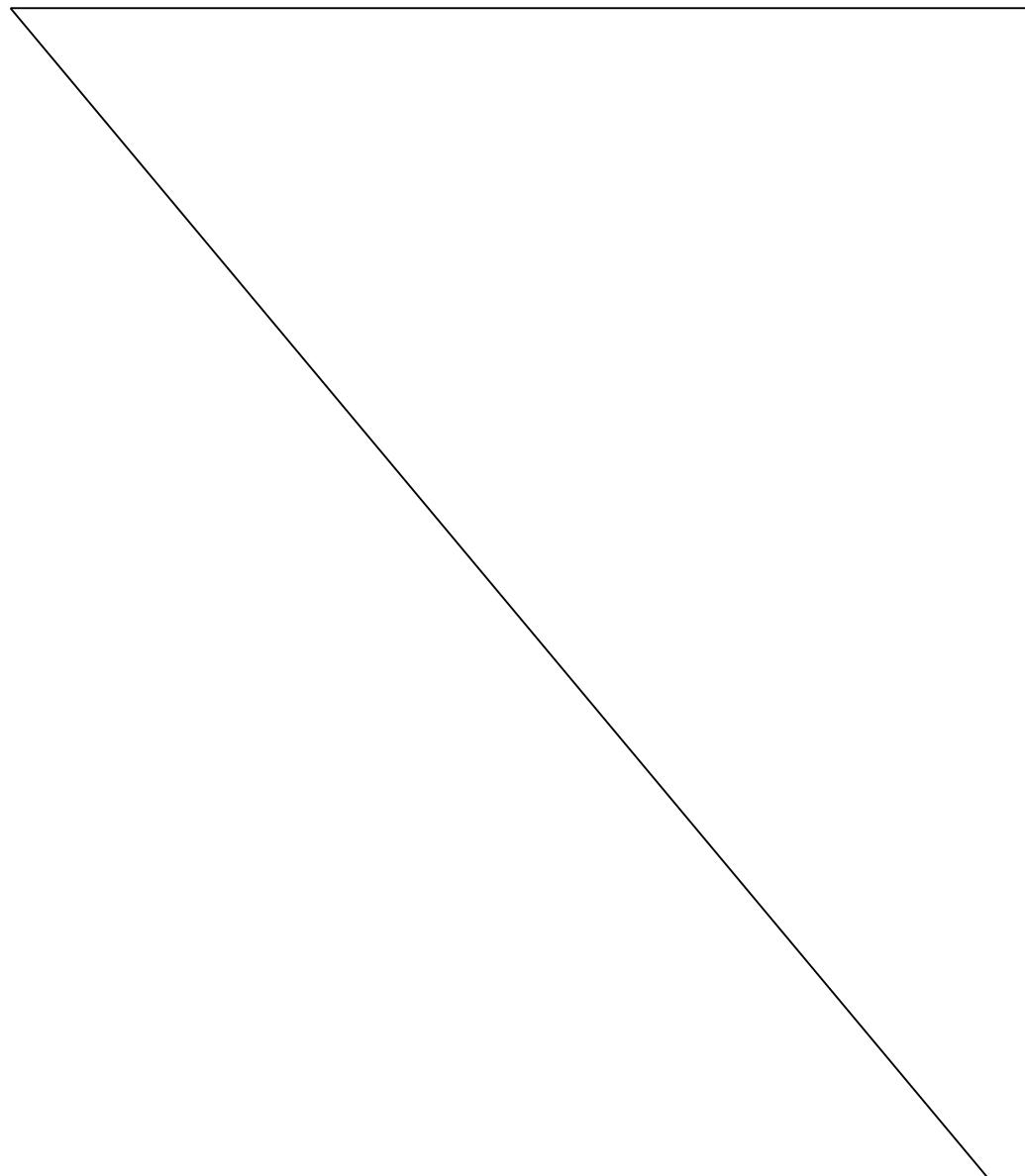
LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 26 novembre 2025.

Greffière et Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATION
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook